



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D001

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Aix-Noulette : Parc d'activités des Jardins de l'Artois Cession d'un terrain au profit de la société Fraisage TP

La société Fraisage TP est spécialisée dans la location de matériel pour les professionnels des Travaux Publics, et plus particulièrement, de raboteuses avec chauffeur. Créée en 2007 par Monsieur Frédéric Verhaeghe, l'actuel gérant, elle emploie 11 salariés et fait désormais partie du Groupe Varet.

L'entreprise, dont le siège se trouve à St Floris près de St Venant, dispose d'un dépôt au sein des installations de la société Varet, à Mazingarbe, devenu insuffisant au regard du développement de l'entreprise. Messieurs Varet et Verhaeghe ont fait part de leur souhait de relocaliser cette activité sur un site indépendant qu'ils souhaitent proche de Mazingarbe et des axes autoroutiers.

Ils sollicitent ainsi l'acquisition d'un foncier de 12 000 m² environ du Parc d'activités des Jardins de l'Artois à Aix -Noulette afin d'y faire construire un bâtiment de 1 000 m² et de gérer l'ensemble du matériel et des engins dans de meilleures conditions.

Monsieur Verhaeghe qui souhaite encore faire évoluer la structure espère doubler l'effectif au cours des 5 prochaines années.

Une étude géotechnique récemment menée sur les terrains du Parc d'activités des Jardins de l'Artois a mis en évidence une importante épaisseur (1 à 3 m) de remblais végétalisés ou de schistes noirs incluant de nombreux éléments de déconstruction.

Cette mauvaise qualité du sol - liée au fait que le parc a été aménagé au droit d'un ancien carreau de fosse - implique des « surcoûts » pour les futurs preneurs qui auront, nécessairement, à mettre en œuvre des dispositifs particuliers tant pour la réalisation des voiries que pour les constructions. Il n'est cependant pas possible d'en évaluer précisément le niveau, celui-ci dépendant bien évidemment de la nature de chaque projet.

Afin de tenir compte de cette contrainte, le terrain pourrait être cédé en faisant application de la marge de négociation de 10 % admise par le service des Domaines et permettant de s'écarter de l'estimation rendue par ce dernier, soit à un prix de 16,80 € / m² HT.

Vu l'avis de la Direction immobilière de l'Etat référencé 2020-019V0057 en date du 28 janvier 2020,

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire d'Aix-Noulette,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président ou toute personne déléguée, à signer, avec la société Fraisage TP, sise 21 rue de la Motte Baudet Saint Floris (62350), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, une promesse synallagmatique de vente et d'achat comportant une mise à disposition anticipée du bien puis l'acte de cession relatifs à un terrain d'une superficie de 12 000 m² environ, sous réserve d'arpentage, référencé section AE n^{os} 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 419, 455, 457, 459, 461, 463, 465, 466p, 467 et 469 au cadastre de la commune d'Aix-Noulette, ainsi que tous les actes subséquents.

La transaction sera conclue moyennant le prix de 16,80 €/m² HT soit 10 % en dessous de l'estimation de la valeur vénale du bien rendue par la Direction immobilière de l'Etat.

Tous les frais (notaire, géomètre, TVA le cas échéant, ...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « développement économique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D002

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Aix-Noulette - Rue de la Chapelle - Cession de biens communautaires au profit de la commune d'Aix-Noulette

La Communauté d'Agglomération s'est rendue propriétaire, en octobre 2009, d'un corps de ferme sis rue de la Chapelle à Aix-Noulette. Cette acquisition est intervenue dans le cadre du protocole agricole du 19 juin 2007 : l'agriculteur souhaitait se séparer de ses terres (constitution de réserves foncières) à la condition qu'il puisse également se séparer du foncier bâti (stabulation, laiterie, hangars, habitations, etc...).

Depuis 2013, la laiterie, la stabulation et le chalet, qui ont fait l'objet de travaux de réfection de la part de l'établissement intercommunal, sont loués à Monsieur et Madame LECLERCQ. Ces derniers ont installé une chèvrerie et produisent divers produits sur site.

Les deux habitations traditionnelles, d'une surface totale de 234 m², et les dépendances attenantes, situées à l'avant du corps de ferme, au 44bis et 44ter rue de la Chapelle, sont quant à elles inoccupées depuis 10 ans et fortement dégradées. Plusieurs acheteurs se sont manifestés, des visites ont été organisées mais les bâtiments restent à ce jour sans usage.

La commune d'Aix-Noulette a manifesté son intérêt pour cet ensemble immobilier.

Après acquisition, elle souhaiterait y concrétiser un projet mixte (commerce de produits régionaux et/ou gîte rural et/ou cabinet médical ou paramédical.)

Les dépendances sus-évoquées, qui ont fait à maintes reprises l'objet de visites inopportunes, seraient démolies, sous la responsabilité et aux frais de la commune d'Aix-Noulette.

Les services fiscaux fixent la valeur vénale de cet ensemble foncier bâti et non bâti à 92 000 €.

Eu égard à :

- l'intérêt du projet porté par la commune d'Aix-Noulette, qui couvre les domaines du Développement Economique, de l'Attractivité, du Tourisme, de l'Action Sociale,
- la proposition de la commune de prendre en charge, dans le cadre de son opération, la démolition des dépendances attenantes aux habitations, dans un souci d'harmonisation du site,

il est proposé de céder les biens moyennant un prix de 45 000 €, tous frais (Notaire, Géomètre, etc...) à la charge de la commune d'Aix-Noulette.

Le transfert de propriété s'opérerait sur et avec un terrain d'assiette d'environ 800 m². Les objectifs poursuivis par la commune d'Aix-Noulette seraient inscrits dans l'acte de vente.

L'accès au corps de ferme s'effectuant sur un terrain propriété de l'établissement intercommunal, il conviendrait par ailleurs de constituer une servitude de passage dans le cadre du transfert de propriété.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat référencé 2020-019V0056 en date du 29 janvier 2020 et fixant à 92 000 € la valeur vénale des biens bâtis et non bâtis sis au 44bis et 44 ter rue de la Chapelle à Aix-Noulette (parcelle AH 358p),

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la commune d'Aix-Noulette l'acte de vente de 2 maisons traditionnelles bâties sur la parcelle référencée section AH n°358p à Aix-Noulette moyennant la somme de 45 000 € H.T., ainsi que tous les actes subséquents.

La cession des bâtiments sis au 44bis et 44ter rue de le Chapelle à Aix-Noulette s'opérera sur et avec un terrain de 800 m² environ (surface à définir précisément après arpentage).

L'acte de vente précisera les objectifs poursuivis par la commune d'Aix-Noulette au titre de cette opération, son engagement quant à la démolition des dépendances communautaires attenantes aux habitations et sera assorti d'une servitude de passage permettant à l'acheteur d'accéder à sa propriété.

Tous les frais (Notaire, Géomètre, etc...) seront supportés par la commune d'Aix-Noulette.

Précise que la recette correspondante sera versée au budget « Action Economique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D003

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Liévin - Rue du Docteur Piette - Vente de 2 parcelles non bâties au profit de la commune

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée par la Ville de Liévin qui souhaite devenir propriétaire des parcelles référencées section BC n^{os} 356 et 358 au cadastre de la ville de Liévin, au droit de la rue du Docteur Piette, représentant 489 m².

Ces 2 parcelles, en nature d'accotement de voirie, jouxtent l'emprise du projet de la commune de Liévin et du Centre Communal d'Action Sociale qui consiste en la construction d'une nouvelle cuisine centrale, d'un restaurant communal scolaire, de locaux annexes et d'un espace de restauration pour les agents communaux.

La transaction pourrait être menée moyennant le prix fixé par la Direction Immobilière de l'État, soit 440 € H.T..

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant,...) seraient à la charge de la Ville de Liévin.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat référencé 2019-510V1801 en date du 19 décembre 2019 fixant la valeur vénale du bien à 440 € H.T..

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la Ville de Liévin sise 45 rue Edouard Vaillant à Liévin (62801), la promesse réciproque de vente et d'achat puis l'acte de vente relatifs aux parcelles référencées section BC n^{os} 356 et 358 au cadastre de la ville de Liévin, d'une contenance de 489 m², sous réserve d'arpentage, moyennant le prix de 440 € H.T., ainsi que tous les actes subséquents.

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant,...) seront à la charge de l'acquéreur.

Le montant de la recette sera versé au budget annexe « Développement Economique ».

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D004

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Loos-en-Gohelle - Base du 11/19 - Mise en place d'un coffret et de câbles électriques souterrains - Constitution d'une servitude avec ENEDIS

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin finalise les travaux de réhabilitation de la salle des machines et des condensateurs au droit du site du 11/19 à Loos-en-Gohelle.

En vue de procéder au raccordement électrique, ENEDIS doit implanter un coffret et enfouir deux câbles au droit du site.

Afin d'autoriser les travaux et acter la présence des ouvrages dans la parcelle communautaire concernée, cadastrée section AI n°65 à Loos-en-Gohelle, il y aurait lieu de constituer une servitude, à titre gratuit, avec ENEDIS.

Les frais afférents à cette régularisation seraient supportés par ENEDIS.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec ENEDIS, la convention de servitude relative à l'enfouissement de câbles et à la pose d'un coffret électrique au droit de la parcelle communautaire référencée section AI n°65 au cadastre de Loos-en-Gohelle.

La servitude sera régularisée à titre gratuit. Les frais seront supportés par ENEDIS.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D005

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Pôle d'excellence Sportif : programme immobilier Vivalley

Par délibération en date du 26 septembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de retenir le groupement représenté par le promoteur Eiffage immobilier pour la réalisation du programme immobilier Vivalley d'une superficie totale de 4 000 m² de Surface de Plancher, au droit d'un terrain du Pôle d'Excellence Sportif situé à Angres et Liévin.

Le promoteur a identifié comme investisseur la Banque des Territoires. A ce jour, le programme n'a pas démarré.

Lors du Conseil Communautaire du 4 octobre 2019, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est donnée la possibilité de rompre les négociations et de réaliser en maîtrise d'ouvrage directe le programme compte-tenu de l'absence de réactivité du groupement Eiffage immobilier / Banque des Territoires.

Depuis, et afin de mieux accompagner les collectivités, la Caisse des Dépôts a revu l'organisation de l'immeuble pour optimiser son agencement intérieur. Aussi, la Caisse des Dépôts, en partenariat avec Eiffage Immobilier, a revu à la baisse ses prétentions en termes de loyers et a fixé à 90 € / m² / an H.T. H.C., au lieu de 135 € / m² H.T. H.C, le loyer sur une partie du programme (1 000 m²), ce qui permettra de mieux accompagner les start-up émergentes sur le Territoire et d'amorcer le démarrage du programme.

Dans ces conditions, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est en mesure d'accorder un délai supplémentaire n'excédant pas 9 mois pour le démarrage du programme.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique de développement de clusters et de pôles d'excellence économique, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a souhaité prendre à bail, pour une durée de 9 ans ferme, une surface de 2 000 m² de ce programme immobilier afin d'accueillir le cluster Vivalley dédié au sport-santé-bien-être. Le montant du loyer a été fixé à 148 € H.T. / m² / an et hors charges soit une valeur locative estimée à 296.000 € H.T. et hors charges par an. Ce principe a été acté par délibération du Bureau Communautaire en date du 26 juin 2018.

Compte tenu de l'évolution du dossier, l'amodiation de 67 places de stationnement, initialement envisagée dans la délibération du 26 juin 2018 susvisée moyennant le tarif de 100 € H.T. / place /an, serait consentie moyennant le tarif de 0,216 € H.T. par tranche de 10 m² / jour, soit 2 641,14 € H.T. / an pour 2020 pour l'emprise amodiée (335 m²), conformément à la délibération du 21 septembre 2012 fixant les tarifs d'occupation du domaine public communautaire en matière de stationnement privatif.

Ce tarif sera révisé chaque année en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction, conformément à ladite délibération.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la poursuite des négociations avec le groupement Eiffage immobilier / Banque des Territoires pour le développement du programme Vivalley dans un délai supplémentaire de 9 mois.

Autorise le Président à signer avec la Banque des Territoires, dont le siège est situé Immeuble Eurocentre – 179, boulevard de Turin Euralille (59777), ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant :

- un bail commercial en état futur d'achèvement pour une surface de 2 000 m² du programme immobilier Vivalley pour une durée ferme de 9 ans.

Les conditions financières de cette prise à bail, validées par les services fiscaux et adoptées dans la délibération D6 du Bureau Communautaire du 26 juin 2018, demeurent inchangées et représentent un loyer de 148 € H.T. / m² / an, Hors Charges.

- Un contrat d'amodiation relatif à 67 places de stationnement communautaires au sein du parc de stationnement du pôle d'excellence sportif de 1 176 places, aménagé à proximité immédiate, moyennant le tarif de 0,216 € H.T. / par tranche de 10 m² / jour, soit 2 641,14 € H.T. / an pour les 335 m² amodiés.

Le bail ainsi que le contrat d'amodiation seront effectifs à compter de la livraison du programme immobilier Vivalley, soit au dernier trimestre 2021 selon le planning prévisionnel.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D006

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Financement des opérateurs de la création d'entreprises Convention avec la Région Hauts de France

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a modifié les termes de l'article L1511-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Les dispositions de cet article conditionnent dorénavant le versement par les communes et leurs groupements de subventions aux organismes dont l'objet exclusif est l'aide à la création d'entreprises à la conclusion d'une convention avec la Région.

Dans ce cadre, le Conseil Régional a validé un nouveau projet de convention jusqu'à la fin du SRDEII.

Parallèlement, l'adoption en 2017 du SRDEII s'est traduite par une mobilisation régionale autour des 5 dynamiques stratégiques prioritaires et de 4 plans d'actions, avec notamment le Plan Starter pour encourager la création d'entreprise.

Dans l'exercice de sa compétence développement économique, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin conduit également une telle politique visant un soutien opérationnel à la création/reprise d'entreprise qui prend la forme d'un parcours coordonné pour les porteurs de projets.

Il est ainsi proposé de formaliser avec la Région Hauts de France cette action en faveur de la création d'entreprises sur le territoire. Ce cadre juridique permettra ainsi à la Région de s'assurer de la bonne cohérence de l'ensemble des aides économiques versées sur son territoire. Dans ce sens et à la fin de chaque année de conventionnement un bilan de l'ensemble des opérateurs subventionnés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin devra être communiqué à la Région.

Cette convention est proposée au titre de la période du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à la fin du SRDEII.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'approuver la convention avec la région Hauts de France concernant le financement des opérateurs de la création d'entreprises.

Autorise le Président à signer la convention afférente, ainsi que toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D007

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Développement de la société ESCALIERS DELALLEAU (Atelier Breux) à Aix-Noulette Aide financière de la CALL

La Société ESCALIERS-DELALLEAU, représentée par son gérant, Antoine BREUX, spécialisée dans la fabrication, la rénovation et l'installation d'escaliers est locataire d'un bâtiment sur la ZAL du Minopole à Bully-les-Mines. A ce jour elle emploie 11 salariés équivalent temps plein et 2 apprentis.

Ces locaux sont devenus trop exigus et ne permettent plus de répondre aux normes en vigueur en termes d'exploitation d'une menuiserie. Dans le cadre de son développement l'entreprise envisage de déménager courant du 1er semestre 2020, dans des locaux en cours d'acquisition, sur la commune d'Aix-Noulette, Zal du Champ de Clerc.

Ces nouveaux locaux vont lui permettre d'installer des équipements de traitement de l'air et de stocker les bois et déchets en répondant aux normes en vigueur ; de créer une nouvelle unité de production optimisant l'activité avec l'achat d'outil de production numérique ; d'équiper les ateliers avec de nouveaux outils sécurisant la découpe et l'assemblage. Le montant global des investissements, hors acquisition des locaux, est estimé à environ 299 000 €.

Afin de poursuivre la dynamique, 3 embauches sont envisagées dans le courant de l'année 2020 (1 responsable pole métal, 1 poseur confirmé, 1 poste bureau d'étude).

Ce projet répond aux critères d'éligibilité du dispositif d'aide aux P.M.E. adopté par le conseil communautaire le 25 avril 2019 validé par la Région le 2 juillet 2019. Il pourrait permettre à la Communauté d'Agglomération d'accorder une subvention à hauteur de 20 % du montant hors taxe de l'investissement envisagé, plafonné à 200 000 €, soit un montant de 40 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement, à hauteur d'un montant de 40 000 €, le développement de la Société ESCALIERS-DELALLEAU, en vue de son installation sur la Zal du Champ de Clerc à Aix Noulette (62160).

Autorise le Président à signer, avec la société ESCALIERS-DELALLEAU, ou toute autre société s'y substituant, la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 40 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Général /Investissement/Ligne de crédit 8884.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D008

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Développement de la société Protomotech à Lens - Aide financière de la CALL

Protomotech, hébergée au Louvre-Lens Vallée, a été créée en 2018. Cette start-up est spécialisée dans l'internet des objets (IoT) offrant des solutions globales allant de la conservation à la promotion du patrimoine par le biais d'une application spécifique (KWYS, Know What You See).

La société développe une architecture de capteurs autonomes et sans fil, qui permettent un suivi en temps réel des conditions de conservation et l'envoi d'alertes en cas de dérives. Parmi leurs principales réalisations et partenariats à ce jour figurent notamment le pavillon français de l'exposition Beijing 2019 « Live Green, Live Better », les 500 ans de la Renaissance en Région centre Val de Loire, le centre de Conservation du Louvre à Liévin...

Les nombreux contacts et projets de contrat conduisent l'entreprise (employant actuellement 4 personnes) à lancer un programme de 6 recrutements sur les prochains mois.

En vertu de son dispositif d'aide aux TPE, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pourrait accompagner le développement de cette jeune société innovante à hauteur de 9 000 € (correspondant à 30 % des investissements éligibles, soit la masse salariale des emplois créés sur deux ans, plafonnés à 30 000 €).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement le développement de la Société Protomotech, ou tout autre société s'y substituant, installée au Louvre-Lens Vallée, 84 rue Paul Bert (62300), d'un montant de 9 000 €.

Autorise le Président à signer, avec la société Protomotech, ou toute autre société s'y substituant, la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9 000 €, sont prévus au budget 2020 sur l'imputation :Budget/Investissement/8884.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D009

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Développement de la société Briois - Parc d'activités de l'alouette à Liévin Aide financière de la CALL

La société BRIOIS, installée parc d'activités de l'Alouette à Liévin, est spécialisée dans le secteur du moulage, du conditionnement et de la distribution du beurre. Elle emploie 38 CDI ETP auxquels se joignent une vingtaine d'intérimaires lors des pics d'activités.

Les gérants de la société (MM. Pierre-Luc et Edouard BRIOIS) souhaitent créer une nouvelle entité permettant de diversifier et développer leurs activités. Cette nouvelle entreprise, la SAS Looping Logistics, sera orientée vers la préparation et le stockage des produits frais. Elle sera installée dans l'ancien site STEF du parc de l'Alouette.

Cette création permettra de développer à la fois les capacités de stockage et de production en concentrant la production sur le bâtiment existant et augmentant les capacités de stockage sur le nouveau, également ouvert à d'autres clients. Cette spécialisation des locaux permet aussi de mieux répondre aux contraintes sanitaires.

L'investissement est d'environ 3,5 millions d'euros dont 500 000 € d'investissement matériel. 12 à 15 créations d'emplois sont prévues dans le cadre de ce projet. En vertu de son dispositif d'aide aux PME, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pourrait accompagner le projet de cette entreprise à hauteur de 40 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement le développement de la Société BRIOIS, ou toute autre société s'y substituant, installée Parc d'activités de l'Alouette à Liévin (62800) d'un montant de 40 000 €.

Autorise le Président à signer, avec la société BRIOIS, ou toute autre société s'y substituant, la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 40 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget/Investissement/ 8884.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D010

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Développement de la société GANEO CONFORT à Liévin Aide financière de la CALL

La société GANEO CONFORT, spécialisée dans la fourniture et l'installation de salle de bain, cuisine, système de chauffage électrique et domotique, créée depuis octobre 2010 est hébergée, en entrepôt, au sein de la pépinière d'entreprises de Liévin.

Depuis sa création, son gérant, Monsieur Christopher GADENNE, a recruté 2 salariés temps plein. Il est aussi très attaché à l'accueil et la formation d'étudiants stagiaires.

Afin d'accroître son développement, il envisage d'emménager prochainement dans un immeuble à Liévin, 8 bis rue Arthur Lamendin. Ces nouveaux locaux, outre la pérennisation de l'activité sur la commune, vont lui permettre de disposer, en sus de l'entrepôt, d'une cellule commerciale en cœur de ville de Liévin, favorisant l'accueil de ses clients et la vente de produits.

Les locaux étant vacants depuis de nombreuses années, des travaux sont indispensables avant tout emménagement, majoritairement sur la cellule commerciale. L'investissement nécessaire est estimé à environ 25 500 €.

Le dispositif d'aide au commerce et à l'artisanat adopté par le conseil communautaire le 25 avril 2019 validé par la Région le 2 juillet, pourrait permettre à la Communauté d'Agglomération d'accorder une subvention à hauteur de 20 % de l'investissement envisagé pour un montant d'environ 5 100 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement, à hauteur d'un montant de 5 100 €, le développement de la Société GANEO CONFORT, en vue de son installation au 8 bis rue Arthur Lamendin à Liévin (62800).

Autorise le Président à signer, avec la société GANEO CONFORT, ou toute autre société s'y substituant, la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 5 100 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Général/Ligne de crédit 8884.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D011

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Etablissement "L'Etiquette" à Lens Aide financière de la CALL

La SARL JULOINE gère depuis plus de 10 ans l'établissement « L'Etiquette » (Cave à vin-Cave à manger) installé à Lens.

Les gérants ont déménagé leur établissement en fin d'année 2019, du Boulevard Basly à la place Jean Jaurès à Lens, afin de l'agrandir et disposer d'une plus grande capacité d'accueil comme de meilleures conditions de services, et ainsi contribuer à la dynamique du cœur de ville.

Ce développement d'activités induit un investissement de plus de 200 000 € et la création de 3 emplois supplémentaires.

En vertu de son dispositif d'aide aux TPE (qui intègre le commerce), la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pourrait accompagner le développement de cet établissement à hauteur de 9 000 € (correspondant à 30 % des investissements éligibles, soit la masse salariale des emplois créés sur deux ans, plafonnés à 30 000 €).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement le développement de l'établissement « L'Etiquette », installé 10 place Jean Jaurès à Lens (62300) d'un montant de 9 000 €.

Autorise le Président à signer, avec la SARL JULOINE gestionnaire de l'établissement, ou toute autre société s'y substituant, la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 9000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation :Budget/Investissement/Ligne de crédit:8884.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D012

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Etablissement "la Loco" à Lens - aide financière de la CALL

La SARL « Delbois entreprise» gère depuis plus de 9 ans l'établissement « La loco » (Restaurant) installé 105 rue Jean Letienne à Lens.

Le gérant (Mr. Frédéric Delbois) prévoit de réaliser des travaux d'aménagement intérieur de son restaurant afin d'améliorer les conditions d'accueil et de services, et ainsi contribuer à la dynamique du quartier des gares dans laquelle il souhaite s'inscrire.

Ces travaux d'aménagement s'élèvent à de plus de 100 000 € et ce projet induit la création de 2 emplois supplémentaires (le restaurant emploie actuellement 8 salariés).

En vertu de son dispositif d'aide Artisanat-Commerce, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pourrait accompagner le développement de cet établissement à hauteur de 6 000 € (correspondant à 20 % des investissements éligibles, soit le montant des travaux d'aménagement intérieur, plafonnés à 30 000 €).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accompagner financièrement le développement de l'établissement « la loco », installé 105 rue Jean Letienne à Lens (62300) d'un montant de 6 000 €.

Autorise le Président à signer, avec la Société DELBOIS Entreprise, gestionnaire de l'établissement, ou toute autre société s'y substituant, la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget/Investissement/Ligne de crédit : 8884.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D013

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Plan Artisanal 2020 : convention avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

La Communauté d'Agglomération Lens Liévin avait mis en place en 2017 un partenariat triennal avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat visant à favoriser le maintien et le développement de l'artisanat sur le territoire, autour de 3 axes structurants.

La précédente convention est arrivée à terme le 31 décembre 2019. Il est proposé, au vu des bons résultats obtenus, de poursuivre ce partenariat fructueux avec la Chambre des Métiers, avec pour objectif d'accroître encore le développement de l'artisanat sur le territoire. Les thématiques retenues dans la convention triennale précédente perdurent dans le projet de renouvellement de la collaboration entre la CALL et la CMA.

Le programme d'actions pour 2020 poursuivra notamment l'accompagnement des artisans dans le domaine du numérique, le soutien à la création et au développement de groupements d'artisans afin de leur permettre de proposer une offre globale de services et de travaux en matière de rénovation énergétique, l'action ARTIMARCHES (accompagnement des artisans pour répondre aux marchés publics), ainsi que l'organisation du Salon International des Métiers d'Art sur le territoire.

Il est ainsi proposé d'attribuer à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts de France une aide de 150 000 € au titre de l'année 2020.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'apporter une aide financière à hauteur de 150 000 € pour l'année 2020 à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts de France dont le siège est sis 9 rue Léon Trulin- CS 30 114- 59001 LILLE CEDEX.

Autorise le Président à signer la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 150 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 10 000.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D014

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Soutien à la manifestation "Fêtes de la Libération des Hauts de France - Souchez La Renaissance"

Dans le cadre du 75ème anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, l'association V.A.B.C., basée à Souchez, souhaite commémorer la Libération du territoire en 1944 et propose d'organiser la 3ème édition de la manifestation « Fêtes de la Libération des Hauts de France - Souchez La Renaissance ».

Du jeudi 3 au dimanche 6 septembre 2020, seront mis à l'honneur des formations de musiques et des collectionneurs de véhicules militaires français et étrangers que l'Association V.A.B.C. s'est donnée pour mission de rassembler autour d'un temps fort à Souchez (bivouac ouvert au public, concert à la salle des fêtes le vendredi 4 septembre, ...).

Le point d'orgue aura lieu le dimanche 6 septembre avec le défilé dans les rues de Souchez et au Centre d'Histoire Mémorial'14-18 Notre-Dame-de-Lorette. Les troupes de musiques pourront donner un concert le samedi 5 septembre, selon leur disponibilité, dans les communes du territoire qui en auront préalablement formulé la demande. Des convois circuleront également pendant ces 4 jours sur l'ensemble du territoire.

Le budget global de la manifestation est estimé à 82 000 €. Dans ce cadre, l'association V.A.B.C. sollicite une subvention de 40 000 € auprès de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A l'échelle de l'agglomération, cet événement d'envergure constitue un temps fort commémoratif original, riche en émotions pour les habitants et favorise par ailleurs la venue de nombreux visiteurs extérieurs, contribuant ainsi au rayonnement et l'attractivité du territoire.

Aussi, compte-tenu de la politique mise en place par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin depuis plusieurs années pour la promotion du territoire, notamment en matière de tourisme de mémoire, il est proposé d'accompagner l'événement « Les Fêtes de la Libération des Hauts de France - Souchez La Renaissance » à hauteur de 40 000 €.

Le Bureau, après avoir délibéré, à la majorité avec :
25 « pour »

4 « contre »

Décide d'apporter le concours financier de la CALL à hauteur de 40 000 € à l'association V.A.B.C. pour l'organisation de la manifestation « Les Fêtes de la Libération des Hauts de France - Souchez La Renaissance ».

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier,

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 40 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget PrincipalFonctionnement/Ligne de crédit 8676.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D015

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Participation de la CALL dans le dispositif régional de l'emploi : Plateforme Proch'Emploi

Par la délibération en date du 24 juin 2013 la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est inscrite dans le dispositif : « Plateforme Territoriale pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes » devenu en 2016 Plateforme Proch'Emploi.

Cette plateforme qui associe les territoires de la CALL et de la CAHC, vise aujourd'hui :

- La mobilisation du réseau des chefs d'entreprises,
- La détection des offres d'emploi,
- La mise en relation directe des demandeurs d'emploi et des entreprises – création des « circuits courts »,
- La présélection des profils correspondants.

Pour financer ce dispositif, la Région peut attribuer une subvention de 116 000€ par an au territoire.

Ce soutien fait l'objet d'une convention annuelle précisant les modalités de versement et d'exécution.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Sollicite auprès du Conseil Régional le financement destiné au fonctionnement de la plateforme Proch'Emploi sur les territoires des agglomérations de Lens-Liévin et Hénin-Carvin.

Autorise le Président à signer les documents et toutes pièces affectées au dispositif Proch'Emploi.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D016

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Association Micros Rebelles : subvention 2020

L'association MICROS REBELLES, basée à Lens, est une Web radio associative et citoyenne, qui propose des reportages radiophoniques, création d'émissions, ateliers journalistiques à destination des CCAS, centres sociaux et culturels, établissements scolaires.

Dans le cadre du développement de la structure auprès des élèves des établissements scolaires voisins de la Maison des Jeunes Buisson à Lens, l'association souhaite proposer gratuitement aux jeunes de nouveaux ateliers et développer de nouvelles activités dans un cadre non marchand. Elle a procédé dans ce but à 2 embauches en CDI.

L'association sollicite la CALL pour un soutien financier de développement de la structure à hauteur de 8 550 €, soit 30 % des dépenses de fonctionnement liées au développement de l'activité existante.

Il est rappelé que l'accompagnement au développement des structures de l'Economie Sociale & Solidaire fait partie des dispositifs adoptés par la Région, et pour lesquels la CALL participe au financement dans le cadre d'une convention de partenariat signée en septembre 2019.

Micros Rebelles est labellisée Innovation Sociale par le Conseil Départemental de l'ESS.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder, au titre du développement des structures de l'Economie Sociale & Solidaire, une subvention d'un montant de 8 550 €, à l'association MICROS REBELLES.

Autorise le Président à signer la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 8 550 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 10001.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D017

ECONOMIE ET ATTRACTIVITE

Association Vestali : subvention 2020

L'association VESTALI, dont le siège social est à Liévin, et qui possède 6 lieux d'activité, notamment à Liévin, Vendin-le-Vieil et Wingles, a pour objectif l'insertion de personnes en voie ou en situation d'exclusion dans l'emploi.

L'association VESTALI fait le constat de l'émergence d'un retour au « Made in France » et du développement de l'économie du circuit court, et souhaite donc développer une unité de confection « école » sur le territoire. Des locaux appartenant à VESTALI et occupés par la Mission Locale à Wingles ont été libérés fin 2018, représentant une véritable opportunité pour mettre en place un atelier de confection. Le développement de cette nouvelle activité permettra également d'augmenter le chiffre d'affaires de l'association, participant ainsi à la consolidation du modèle économique. Il est prévu le recrutement de 5 personnes sur 3 ans.

L'association sollicite la CALL pour un soutien financier de développement de la structure à hauteur de 11 081 €, soit 30 % des dépenses de fonctionnement liées au développement de l'activité existante.

Il est rappelé que l'accompagnement au développement des structures de l'Economie Sociale & Solidaire fait partie des dispositifs adoptés par la Région, et pour lesquels la CALL participe au financement dans le cadre d'une convention de partenariat signée en septembre 2019.

VESTALI dispose d'un agrément de la DIRECCTE en tant qu'Atelier Chantier d'Insertion.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Economie et de l'Attractivité du 21/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder, au titre du développement des structures de l'Economie Sociale & Solidaire, une subvention d'un montant de 11 081 €, à l'association VESTALI.

Autorise le Président à signer la convention afférente.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 11 081 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 10 001.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D018

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Fonds d'Intervention Foncière (F.I.F.) – Noyelles sous Lens Acquisition en vue de la construction de logements sociaux située 89 rue De Gaulle (AI 510)

Par convention signée en date du 11 avril 2008, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'est engagée à subventionner la commune de Noyelles sous Lens au titre du Fonds d'Intervention Foncière, pour l'acquisition de la parcelle AI 510 située 89 rue De Gaulle à Noyelles sous Lens

Le prix d'achat de cette parcelle ayant été fixé à 100 000 € par les services fiscaux, la participation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est estimée à 15 000 €.

Cette convention initiale arrivant à échéance le 11 avril 2020, et l'acquisition n'étant pas encore réalisée et la commune étant toujours intéressée par le bien, un sixième avenant de prorogation pourrait être conclu.

Considérant que la demande de la commune respecte les règles d'intervention et modalités d'octroi, il est donc proposé de proroger de nouveau la convention de financement entre la ville de Noyelles sous Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 20/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proroger la convention financière signée entre la commune Noyelles sous Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin jusqu'au 11 avril 2022, par voie d'avenant.

Autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation :Budget général/Investissement/Ligne de crédit 8714.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D019

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Fonds d'Intervention Foncière (F.I.F.) – Noyelles sous Lens Acquisition en vue de la construction de logements sociaux située 95 rue De Gaulle (AI 507/1218)

Afin de requalifier le centre ville de la commune d'une part, et de développer l'offre en logement social sur son territoire d'autre part, la commune de Noyelles sous Lens souhaite acquérir les parcelles AI 507 et 1218 située 95 rue De Gaulle pour les revendre à un bailleur social.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a donc été sollicitée pour participer financièrement l'achat de ces parcelles au titre du Fonds d'Intervention Foncière et une convention financière a été conclue le 22 mars 2012 selon les termes suivants :

Le coût d'acquisition s'élève à 100 000 €. La participation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, calculée à hauteur de 15% sur le montant plafonné « acquisition et frais » de 22 500 €, est donc estimée à 15 000 € .

L'acquisition n'étant pas encore réalisée, il est donc proposé de proroger de nouveau la convention de financement entre la ville de Noyelles sous Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 20/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de proroger la convention financière signée entre la commune Noyelles-sous-Lens et la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin jusqu'au 11 avril 2022, par voie d'avenant.

Autorise le Président à signer ledit avenant et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 15 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation :Budget général/Investissement/Ligne de crédit 8714.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D020

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

ZAC Centralité / Lens - Appel à promoteurs/concepteurs pour la construction du lot 4 Attribution et engagement des formalités

Le 12 décembre 2018, la ville de Lens a délibéré en vue d'attribuer l'aménagement du lot n°4, situé rue Jean Létienne au sein de la ZAC Centralité, au promoteur TAGERIM afin de réaliser une résidence étudiante d'environ 3 410 m² de Surface de Plancher.

Le montant de la cession a été estimé par la Direction Immobilière de l'Etat, par avis en date du 10 Décembre 2018, pour un montant de 580 000 € H.T.

Le promoteur s'était engagé à déposer un permis de construire au plus tard en mars 2019 en vue d'un démarrage des travaux en novembre 2019.

En parallèle, la ZAC Centralité a été transféré à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin par délibération du Conseil Communautaire en date du 18 Mars 2019.

Il revient donc à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en sa qualité d'aménageur, de poursuivre le développement des différents programmes au sein de ladite ZAC.

Cependant, malgré les relances de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et de la ville de Lens, la Société TAGERIM n'a pas respecté les engagements pris puisque aucun dossier de demande de Permis de Construire n'a à ce jour été déposé.

En date du 21 novembre dernier, la société ML Consulting s'est rapprochée de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin afin de lui faire part de son intérêt quant à la réalisation d'une résidence étudiante au droit du lot 4 pour une Surface de Plancher totale d'environ 3 410 m².

Aussi, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, en accord avec la Ville de Lens, souhaite substituer, dans les mêmes conditions, la cession du foncier du lot 4, cadastré section AC n^{os} 392, 389p et 358p à Lens, pour une superficie de 970 m² avant arpentage, à la société ML Consulting pour un montant de 580 000 € H.T. dans le cadre de la réalisation dudit programme.

Il est à noter que le foncier devant être cédé, propriété de l'Etablissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais, devra être préalablement acquis par l'établissement intercommunal.

Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant,...) seront supportés par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre supportés par le vendeur.

Vu l'avis référencé 2018-498V2255 de la Direction Immobilière de l'Etat en date du 10 décembre 2018,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 20/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer, avec la Société ML Consulting dont le siège est situé 20 rue Edouard Froissart à Lens, ou toute autre personne physique ou morale s'y substituant, la promesse réciproque de vente et d'achat et ses avenants éventuels puis l'acte de cession, relatifs à un terrain de 897 m² environ avant arpentage, cadastré section AC n^{os} 392p, 389p et 358p à Lens, dans le cadre de la réalisation d'un programme immobilier de 3 410 m² environ de Surface de Plancher, moyennant le prix de 580 000 € H.T..

Tous les frais (Notaire, TVA le cas échéant,...) liés à cette transaction seront supportés par l'acquéreur, hormis les frais de géomètre qui sont supportés par le vendeur.

Les crédits nécessaires à l'acquisition préalable sont prévus au budget 2020 action économique/ Programme ZAC CENTRALITE GESTION EN STOCK/ Opération 19D14342/ Ligne de crédit 8241.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D021

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Lens - ZAC Centralité - Acquisition de terrain auprès de Maisons et Cités dans le cadre de l'aménagement de l'îlot Parmentier

Par délibération en date du 18 mars 2019, le Conseil Communautaire a validé le transfert, au profit de l'établissement intercommunal, et les modalités de mise en œuvre de la ZAC Centralité à Lens, initialement créée par la Ville de Lens.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se positionne comme l'aménageur de la ZAC Centralité et de ce fait s'inscrit dans la création, la réfection et la mise au norme des espaces publics qui la compose.

A ce titre, des travaux de restructuration de l'îlot Parmentier à Lens et notamment des travaux de trame viaire vont être prochainement entrepris.

Ces travaux nécessitent l'acquisition d'une bande de terrain correspondant à des devants de jardins appartenant à Maisons et Cités, contigus à la rue Molière.

L'acquisition de cette emprise, représentant 816 m² environ avant arpentage, serait réalisée à titre gratuit, tous frais (Notaire, Géomètre,...) à la charge de l'acquéreur.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2020-498V0024 en date du 29 janvier 2020,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Aménagement du Territoire du 20/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec Maisons et Cités dont le siège est situé 167 rue des Foulons à Douai (59501), ou toute personne physique ou morale s'y substituant, la promesse réciproque de vente et d'achat puis l'acte d'acquisition des terrains repris en annexe de la présente, pour 816 m² environ, à titre gratuit, ainsi que tous les actes subséquents.

Tous les frais (Notaire, Géomètre, TVA le cas échéant,...) seront supportés par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020 sur l'imputation :

Budget annexe Action économique /Programme ZAC CENTRALITE HORS STOCK DEPENSES/
Opération 19D14480/ Ligne de crédit 8286

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Annexe à la délibération n°21 du Bureau

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le 17/02/2020



ID : 062-246200364-20200206-B060220_D021-DE

Commune	Section	Numéro	Superficie totale
Lens	AL	770	816 m ²
		479p	
		771	
		480p	
		772	
		481p	
		773	
		482p	
		774	
		483p	
		775	
		484p	
		776	
		485p	
		777	
		486p	
		778	
		487p	
		779	
		780p	
		1325	
		783p	
		490p	
		491p	
		492p	
		493p	
		494p	
		495p	
		496p	
		497p	
498p			
499p			
784p			
787p			
789p			
791p			
793p			



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D022

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Loos-en-Gohelle - adduction en eau potable - Régularisation d'une servitude dans le cadre d'une cession de terrain

La société immobilière PROXI, représentant le groupe CARREFOUR, envisage de céder au profit de la commune de Loos-en-Gohelle, les parcelles référencées section AH n^{os} 466 et 467 au cadastre de la ville de Loos-en-Gohelle, constituées d'un chemin piétonnier.

Une canalisation d'eau potable communautaire traverse ces parcelles.

Afin d'acter la présence de cet ouvrage et d'en garantir l'accès en cas d'intervention sur le réseau, l'établissement intercommunal pourrait :

- soit intervenir à l'acte de transfert de propriété entre la société immobilière PROXI et la commune de Loos-en-Gohelle,
- soit conclure la convention de servitude postérieurement à l'acte de vente, l'acquéreur s'y engageant expressément dans ce document.

Dans l'hypothèse d'une régularisation directe avec le futur propriétaire, tous les frais (notaire, géomètre,...) seraient à la charge de l'établissement intercommunal, bénéficiaire de la servitude.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 22/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à régulariser, sur la base de l'euro symbolique, la servitude relative à la présence d'une conduite d'eau potable au droit des parcelles référencées section AH n^{os} 466 et 467 au cadastre de la ville de Loos-en-Gohelle, selon deux possibilités :

- soit en intervenant, en tant que bénéficiaire de la servitude, à l'acte de transfert de propriété entre la société immobilière PROXI et la commune de Loos-en-Gohelle,
- soit en signant, postérieurement à la transaction susvisée, une convention de servitude avec la commune de Loos-en-Gohelle.

Tous les frais (notaire, géomètre,...) liés à l'établissement de cette servitude et consécutifs à la mise en œuvre de la seconde hypothèse seront à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2001,00 € sont prévus au Budget 2020 sur l'imputation budget eau potable/Investissement/ligne de crédits 3643.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Annexe à la délibération n°22 du Bureau du 06/02/20

Commune	Section	Numéro	Superficie en m ²	Propriétaire ou futur propriétaire	Superficie grevée (sous réserve d'arpentage)	Remarques
Loos-en-Gohelle	AH	466	2 118 m ²	société immobilière PROXI pour le compte du groupe CARREFOUR	720 m ²	Canalisation d'eau potable ø 200 mm Servitude de 3 m de large
		467	3 295 m ²	En cours de cession au profit de la ville de Loos-en-Gohelle		



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D023

SERVICES A LA POPULATION ET TERRITOIRE DURABLE

Souchez - Route de Carency - Régularisation d'une servitude avec Monsieur et Madame VAN PARYS

Un lotissement à vocation habitat a récemment été aménagé route de Carency à Souchez.

Une conduite communautaire d'assainissement (surverse des eaux de voirie) est localisée au droit d'une parcelle privée.

Afin d'acter la présence des ouvrages et permettre l'accès au réseau en cas de besoin, il y aurait lieu de régulariser une convention de servitude avec les propriétaires du lot concerné, référencé section AH n°127 au cadastre de Souchez.

Cette régularisation s'opérerait à titre gratuit, tous frais à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Services à la Population et Territoire Durable du 22/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec Monsieur et Madame VAN PARYS, demeurant actuellement 8 allée Lamartine à Aix-Noulette (62160), propriétaire de la parcelle référencée section AH n°127 à Souchez, la convention de servitude relative à la présence d'une conduite communautaire d'assainissement au droit dudit terrain, ainsi que tous les actes subséquents.

La convention de servitude sera régularisée à titre gratuit, tous frais à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation 02/Fonctionnement/1475.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D024

COHESION TERRITORIALE

Création de jardins artistiques dans les cités minières (ERBM)

L'Association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages gère l'organisation du festival international de jardins « art, villes & paysage – Hortillonnages Amiens » et développe d'autres projets paysagers contemporains et pérennes tels que les « Jardins de la paix » sur les sites de mémoire de la Première Guerre mondiale.

L'association, qui bénéficie du soutien de la Région Hauts de France souhaite également mettre en place, dans le cadre de démarches participatives, des jardins paysagers et artistiques pérennes et de qualité au cœur des cités minières. Cette démarche qui doit contribuer à qualifier des espaces publics au cœur de cités minières et au changement de regard des habitants sur leur cadre de vie entre en résonance avec plusieurs dynamiques territoriales : Bassin minier Nord-Pas de Calais inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO, label Pays d'art et d'histoire, Euralens, Arts de jardins en sol mineur, Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM)...

La Communauté d'Agglomération souhaite donc :

- appuyer l'association pour la création de jardins artistiques sur les espaces publics de plusieurs cités minières du territoire via une subvention, d'un montant de 25 000 €.
- mettre en place un fonds de concours d'un montant de 50 000 € pour accompagner les communes à hauteur de 50% du reste à charge sur le financement des travaux, étant entendu que des financements peuvent être obtenus par ces dernières au titre de l'ERBM dans le cadre du FEDER et du CPER.

Les dépenses relatives à cette opération sont inscrites au BP 2020.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 22/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe d'un soutien à l'Association des jardins paysagers des Hauts-de-France et des Hortillonnages et aux communes pour la création de ces jardins.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 25 000 € pour la subvention à l'association sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : 01 Fonctionnement/ BP 2020/ LC 9998.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 50 000 € pour le fonds de concours aux communes sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : 01 Investissement/ BP 2020/ Libellé programme HP 2020 : 10025.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D025

COHESION TERRITORIALE

Soutien à l'association "Compagnie Quidam" pour la réalisation du film "Les filles du textile"

La Compagnie Quidam a sollicité la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) afin de lui faire part de son projet relatif à la réalisation d'un film intitulé « Les filles du textile » portant sur une page de l'histoire de notre territoire peu relatée, à savoir celle des ouvrières du textile du Bassin Minier.

La Compagnie Quidam se propose de traiter cette histoire notamment par le biais de témoignages de femmes résidants le Bassin Minier du Pas-de-Calais et notamment de notre territoire et des images d'archives issues des Archives Nationales du Monde du Travail et d'un partenariat avec l'association Proscitec.

Au-delà du récit de la vie de ces femmes, il s'agit également de mettre en scène l'évolution d'une industrie de l'entreprise familiale et paternaliste à la grosse structure aboutissant généralement à la délocalisation. Le film entend accompagner les intéressées dans leur volonté de se raconter et d'être reconnues comme un pan important de l'histoire industrielle, et pas uniquement minière du Nord de la France.

Le film « Les filles du textile » devrait être finalisé pour la rentrée 2020, il fera l'objet d'une diffusion en avant-première dans les cinémas de proximité du territoire de la CALL (label Hauts-de-France) et pourra également être diffusé dans le cadre de goûters-ciné organisés par les médiathèques.

Au titre de l'intérêt communautaire de sa compétence culture, la CALL intervient sur plusieurs disciplines notamment sur la valorisation du patrimoine et de l'histoire locale dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire, d'autre part sur la question de l'accompagnement des cinémas de proximité dans le cadre du dispositif de médiation cinématographique régional, et aussi dans le cadre du Contrat Territoire Lecture récemment contractualisé avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, elle s'est engagée à étoffer l'offre culturelle des équipements de lecture publique. Ce film répond parfaitement aux exigences de ces différents champs d'intervention.

Dès lors il est proposé d'accompagner la Compagnie Quidam dans la réalisation de son film « Les filles du textile » en lui accordant une subvention de 3 000 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 22/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin auprès de la Compagnie Quidam pour la réalisation de son projet cinématographique «Les filles du textile ».

Autorise le Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à verser une subvention de 3 000 € à la Compagnie Quidam pour la réalisation de ce projet.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 3 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/Ligne de crédit 3846.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D026

COHESION TERRITORIALE

15ème édition de la route du Louvre Soutien financier à la Ligue Hauts-de-France d'Athlétisme

La Route du Louvre est une manifestation sportive et culturelle portée par la ligue des Hauts-de-France d'Athlétisme. Cet événement est basé sur un concept qui a fait ses preuves alliant sport de haut niveau et sport pour tous, le tout dans un cadre festif.

Pour cette édition, le dimanche 10 mai 2020, les 20 000 participants toutes disciplines confondues arriveront une nouvelle fois dans les jardins du musée du Louvre-Lens, les épreuves du 10 kilomètres partiront du centre-ville de Lens.

Le marathon sera retransmis durant près de 3 heures en direct sur France 3 Hauts-de-France offrant une mise en lumière du territoire.

Le succès populaire de la Route du Louvre est incontestable et s'inscrit au patrimoine régional.

Il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin apporte son soutien financier à la Ligue des Hauts-de-France d'Athlétisme pour cette 15ème édition de la Route du Louvre à hauteur de 50 000 € afin d'être identifiée comme partenaire majeur de cet événement qui ne cesse de prendre de l'ampleur.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 22/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 50 000 € à la ligue des hauts-de-France d'Athlétisme pour l'organisation de la 15ème édition de la Route du Louvre.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 50 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation: Budget/Fonctionnement/Ligne de crédit 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D027

COHESION TERRITORIALE

Soutien financier à l'association Racing Club de Lens saison 2019-2020

Conformément à la délibération du 21 mars 2017 définissant les modalités de soutien aux associations sportives et à la pratiques sportive au travers de la prise de compétence facultative sport, la Communauté d'Agglomération apporte un soutien financier à l'association Racing Club de Lens pour ses actions d'intérêt général auprès de la population du territoire. A savoir :

- Assurer le fonctionnement et le développement de l'école de football pour les enfants de 9 à 11 ans, pour les jeunes footballeurs de 12 à 15 ans agréés par la Fédération Française de Football,
- Conformément à la charte du football professionnel, assurer le fonctionnement et le développement du centre de formation professionnelle des élèves footballeurs de 16 à 20 ans et leur fournir les conditions optimum d'hébergement, d'accueil et d'enseignement général et technique. (160 stagiaires peuvent résider en internat),
- Mettre en place les moyens de transport nécessaires aux déplacements de tous les jeunes dans le cadre de stages, entraînements et matches,
- Entretenir dans le cadre de la préformation et de la formation professionnelle un partenariat actif avec les clubs amateurs et scolaires du territoire (38 clubs 4023 enfants licenciés de moins de 18 ans),
- Participer à la formation footballistique des cadres, entraîneurs et animateurs des clubs de football amateurs de l'agglomération (étoile sportive de Bully, US Vimy, Liévin Féminin, CSA et USCA Avion, AS Lens, Hauts de Lens et USO Lens),
- Négocier avec la société anonyme sportive professionnelle RC Lens (SASP) l'octroi de 250 places par match au stade Félix Bollert-Delelis qui seront affectées au jeune public issu des quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,
- Développer des actions de sensibilisation dans les 21 quartiers prioritaires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

L'association Racing Club de Lens couvre la totalité des frais de fonctionnement du centre technique et sportif la Gaillette et prépare activement le lancement du Racing Club de Lens au féminin puisque depuis 2019 l'Arras football club féminin s'entraîne sous les couleurs Sang et Or.

Afin de soutenir les activités de l'association Racing Club de Lens, il est proposé que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin lui apporte son soutien financier à hauteur de 150 000€.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 22/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à la majorité avec :

25 « pour »

0 « contre »

4 « abstention »

Approuve le versement d'une subvention de 150 000€ à l'association Racing Club de Lens.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 150 000 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : BG/Fonctionnement/328.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D028

COHESION TERRITORIALE

Soutien aux manifestations sportives Cross Jean Vilet

Dans le cadre de la promotion de son territoire et de la transmission des valeurs sportives auprès de la population, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin labellisée « Terre de Jeux 2024 » souhaite soutenir les manifestations sportives locales.

L'USA Liévin athlétisme 1941 a sollicité la Communauté d'agglomération pour qu'elle puisse apporter un soutien financier à la 76ème édition du cross Jean Vilet qui s'est déroulée le 15 décembre 2019 au parc Rollencourt de Liévin. Jimmy Gressier récemment champion d'Europe sur le 10 000 mètres et le 5 000 mètres dans cette discipline a fait ses classes à l'USA Liévin ce qui confère à l'événement et au club une aura particulière.

Dans ce cadre, L'USA Liévin sollicite une subvention d'un montant de 2 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de la Cohésion Territoriale du 22/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le versement d'une subvention de 2 500 € à l'USAL Liévin Athlétisme dans le cadre de l'organisation de la 76ème édition du cross Jean Vilet.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 500 € sont prévus au budget 2020 sur l'imputation : Budget Général /Fonctionnement/ enveloppe 585.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D029

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

ZAC Centralité / Définition des modalités financières et patrimoniales Délibération modificative

Par délibération en date du 28 novembre 2019, le Bureau Communautaire a adopté les modalités financières et patrimoniales du transfert de la ZAC Centralité au profit de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Cette délibération fixe :

- Les modalités financières de transfert de la ZAC Centralité et l'échelonnement du paiement,
- La valeur du foncier transféré en pleine propriété au profit de la CALL et ayant vocation à être cédé à terme à différents investisseurs,
- La désignation ainsi que la valeur des biens, relevant du domaine public, mis à disposition par la Ville de Lens au profit de l'établissement intercommunal,
- Les modalités de substitution de la Ville de Lens par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Aujourd'hui, l'un des projets en cours de développement au sein de ladite ZAC nécessite d'inclure de nouvelles parcelles dans la liste des biens communaux devant être transférés en pleine propriété.

Aussi, il y a lieu de modifier les annexes 2 et 3 de la délibération initiale du 28 novembre 2019 n° D018.

Toutes les autres dispositions de la délibération initiale susmentionnée demeurent inchangées.

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'État référencé 2020-498V0023 en date du 22 janvier 2020,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Finances et de l'Administration Générale du 20/01/2020

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la modification des annexes 2 et 3 de la délibération n° D018 adoptée lors du Bureau Communautaire du 28 novembre 2019, conformément aux documents annexés à la présente.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Annexe 2 à la délibération n°29 du Bureau du 06/02/20

DESIGNATION DES BIENS COMMUNAUX COMPRIS DANS LE PERIMETRE DE LA ZAC CENTRALITE ET TRANSFERES EN PLEINE PROPRIETE AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

Commune	Secteur	Section	N°	Superficie	Valeur vénale
LENS	Bollaert - Frechet	AK	434	16 591 m ² environ	748 000 €
			435		
			436		
			484		
			485		
			548		
			640p		
			642		
			643p		
			645		
			102p		
			649p		
			647p		
			282p		
	437p				
	492p				
	Garin (hors emprise de la voie BHNS)	AI	192p	15 396 m ² environ	618 040,22 €
			194p		
			195p		
			196		
Division en volume du quartier des gares	AC	339p	1 059 m ²	95 000 €	
		341p			
Rue Romuald Pruvost	AB	1779	872 m ²	78 000 €	
	AC	358			

Annexe 3 à la délibération n°29 du Bureau du 06/02/20

DESIGNATION DES BIENS COMMUNAUX COMPRIS DANS LE PERIMETRE DE LA ZAC CENTRALITE ET MIS A DIPOSITION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS- LIEVIN

Ville	Section	N°	Contenance en m ²
LENS	AB	1180	905
	AB	1181	123
	AB	1182	13
	AB	1183	13
	AB	1184	14
	AB	1185	13
	AB	1186	665
	AB	1245	19
	AB	1780	19
	AB	1786	1
	AB	1794	1
	AB	1799	48
	AB	1801	25
	AB	1803	66
	AB	1805	62
	AB	1807	130
	AB	1809	117
	AB	1813	110
	AB	1815	111
	AC	10	24
	AC	310	9487
	AC	345	111
	AC	347	138
	AC	349	393
	AC	353	1930
	AC	355	790
	AC	394	378
	AC	396	1029
	AI	1	4533
	AI	25	310
	AI	26	1322
	AI	28	6875
	AI	64p	355 m ² au total
AI	192p	17 290 m ² au total	

Ville	Section	N°	Contenance en m ²
LENS	AI	194p	203 m ² au total
	AI	195p	285 m ² au total
	AI	447	1640
	AI	496	8
	AI	542	1843
	AI	549	1423
	AI	604	328
	AI	605	18
	AI	614	5112
	AI	615	1919
	AI	620	40
	AI	679	418
	AI	685	924
	AI	686	12
	AI	687	12
	AI	688	12
	AI	689	12
	AI	690	12
	AI	691	12
	AI	692	24
	AI	705	587
	AI	713	112
	AK	9	1000
	AL	1046	100
	AL	1049	60
	AK	102p	281 m ² au total
	AK	124	160
	AK	227	2583
	AK	256	1870
	AK	263	191
	AK	264	538
	AK	265	3
	AK	266	11
AK	267	1929	
AK	271	237	
AK	272	685	
AK	275	4455	
AK	282p	5 780 m ² avant division	
AK	303	2	
AK	305	13	
AK	307	23	

Envoyé en préfecture le 17/02/2020

Reçu en préfecture le 17/02/2020

Affiché le 17/02/2020



ID : 062-246200364-20200206-B060220_D029-DE

Ville	Section	N°	Contenance en m ²
LENS	AK	309	90
	AK	311	141
	AK	313	93
	AK	315	96
	AK	317	115
	AK	319	127
	AK	321	144
	AK	323	316
	AK	325	151
	AK	327	74
	AK	329	83
	AK	331	71
	AK	333	90
	AK	335	73
	AK	337	164
	AK	339	134
	AK	341	130
	AK	343	93
	AK	345	54
	AK	347	6
	AK	349	320
	AK	351	129
	AK	378	330
	AK	399	189
	AK	400	660
	AK	401	1098
	AK	402	1584
	AK	403	1665
	AK	404	23
	AK	405	3047
	AK	406	135
	AK	407	108
	AK	408	30
	AK	409	42
	AK	410	870
	AK	411	897
	AK	412	706
	AK	413	108
	AK	415	11
	AK	416	33
	AK	417	118
	AK	418	230
AK	419	281	
AK	420	11	

Ville	Section	N°	Contenance en m ²
LENS	AK	421	1062
	AK	422p	7501 m ² au total
	AK	423	6644
	AK	424	103
	AK	425	180
	AK	426	74
	AK	427	136
	AK	429	320
	AK	430	3
	AK	432	12
	AK	433	120
	AK	437p	980 m ² avant division
	AK	445	14
	AK	447	34
	AK	448p	9408 m ² au total
	AK	449	5083
	AK	450	36
	AK	451	99
	AK	452	568
	AK	454	5723
	AK	455	2352
	AK	456	319
	AK	457	429
	AK	460	6
	AK	461	12
	AK	462	1144
	AK	463	795
	AK	464	232
	AK	465	8
	AK	466	1203
	AK	467	640
	AK	468	272
	AK	469	6985
	AK	471	294
AK	472	299	
AK	473	1060	
AK	475	3	
AK	476	3604	
AK	477	416	
AK	478	722	
AK	479	28	

Ville	Section	N°	Contenance en m ²
LENS	AK	480	228
	AK	481	56
	AK	482	27
	AK	483	16
	AK	492p	393 m ² avant division
	AK	494	1
	AK	495	110
	AK	496	1
	AK	497	10
	AK	498	9
	AK	499	3235
	AK	500	1
	AK	501	5158
	AK	578	5556
	AK	579	2497
	AK	580	17065
	AK	587	118
	AK	589	53
	AK	592	2
	AK	594	42
	AK	611	14650
	AK	619	773
	AK	624	2238
	AK	627	46
	AK	628	180
	AK	629	31
	AK	630	9266
	AK	631	59
	AK	640p	6457 m ² au total
	AK	643p	4464 m ² au total
	AK	647p	312 m ² avant division
	AK	649p	423 m ² avant division
	AK	677	195
	AK	679	7841
	AK	687	6339
	AL	877	143
	AL	1109	281
	AL	1110	192
	AL	1306	296
	AL	1311	23
AL	1312	1282	
AL	1313	54	

Ville	Section	N°	Contenance en m ²
LENS	AL	1314	35
	AL	1315	117
	AL	1316	13
	AL	1320	67
	AL	1440	13
	AL	1494	3
	AL	1567	4
	AL	1569	4
	AL	1571	4
	AL	1573	1
	AL	1575	5
	AL	1577	10
	AL	1579	11
	AL	1581	11
	AL	1583	21
	AM	530	260
	AM	533	1

Ainsi que les emprises non cadastrées suivantes, reprises au plan joint :

- La rue Bollaert,
- une partie de l'avenue Alfred Maës,
- la rue Jean Létienne,
- une partie de la rue Romuald Pruvost,
- une partie de la rue Faidherbe,
- la place du Général de Gaulle,
- une partie de la rue Urbain Cassan,
- une partie de la rue Paul Bert,
- une partie de la rue Georges Bernanos,
- la rue de l'indépendance,
- la rue Parmentier,
- une partie de la rue de la Rochefoucault,
- la rue Montesquieu,
- l'allée Montesquieu,
- une partie de la rue Molière,
- la rue La Bruyère,
- la rue Tassette,
- la rue Mansard.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D030

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Le Président informe l'Assemblée

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Compte tenu des besoins du service, du départ en retraite du DGS, des recrutements à venir et des suppressions de postes il convient de modifier et de mettre à jour le tableau des emplois vacants correspondants au tableau des effectifs, vu l'avis du CT du 4 février 2020

Le Président propose à l'Assemblée de procéder aux modifications nécessaires,

Vu le tableau des emplois,

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier comme suit le tableau des effectifs du personnel communautaire à compter du 7 février 2020 :

CREATION DE :

Filière administrative :

- 1 Administrateur
- 1 Administrateur hors classe
- 3 Attachés
- 2 Rédacteurs
- 1 Adjoint administratif

Filière technique :

- 1 Ingénieur
- 1 Ingénieur en chef

SUPPRESSION DE

Filière technique :

- 1 Technicien - Vu l'avis du CT du 04/02/2020

Filière administrative :

- 1 Attaché hors classe - Vu l'avis du CT du 04/02/2020

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SÉANCE DU JEUDI 06 FÉVRIER 2020

L'an deux mille vingt , le six février à 17 H 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 10 et 31 janvier 2020 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

A l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **27 délégués étaient présents et 2 représentés sur 36 délégués en exercice.**

Présent(s) : 27

Monsieur Dominique ROBILLART, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Alain LEFEBVRE, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Jean-Marc TELLIER, Monsieur Maurice VISEUX, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Alain SZABO, Madame Donata HOCHART, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Alain LHERBIER, Monsieur Christian CHAMPIRE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur Jean-François CARON, Madame Catherine BECART, Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain DUBREUCQ, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Didier HIEL, Monsieur Jean-Pierre BLANCART, Monsieur Jacques LARIVIERE, Madame Maryse LOUP

Procuration(s) : 2

Monsieur Alain LHOEZ à Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Patrice DELALEU à Monsieur Alain LEFEBVRE

Absent(s) excusé(s) : 7

Madame Maryse COUPIN, Monsieur Jacques JAKUBOSZCZAK, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Daniel TOP, Monsieur Christian PEDOWSKI

B060220_D031

FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE

Suppression de l'emploi de Directeur Général Adjoint chargé de l'appui aux communes

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale.

Le Président informe l'assemblée.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Il convient supprimer le poste de Directeur Général Adjoint chargé de l'appui aux communes.

Le Président propose à l'Assemblée de procéder aux modifications nécessaires.

Considérant les observations de la Chambre Régionale des Comptes, laquelle constate une inadéquation notoire entre les postes figurant au tableau des effectifs et ceux effectivement pourvus,

Considérant l'avis du Comité Technique du 4 février 2020,

Considérant le tableau des emplois adopté en Bureau,

Considérant la nécessité de supprimer l'emploi de Directeur Général Adjoint chargé de l'appui aux communes en référence à l'arrêté du 11 juillet 2011 et en raison de la réorganisation des services suite à l'adoption du projet de territoire ne mettant plus en évidence l'utilité de cet emploi pour le bon fonctionnement et les priorités de la collectivité et au regard des contraintes budgétaires récurrentes que connaît la CALL suite aux baisses des dotations de l'État.

Le Bureau, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide

- la suppression de l'emploi de Directeur Général Adjoint chargé de l'appui aux communes à compter du 1^{er} avril 2019.

- de positionner l'intéressé en surnombre pour une durée d'un an à compter de la suppression de son poste, avant mise à disposition du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, conformément aux dispositions de l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 modifié par la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 – art 122 (V).

Pendant la période de surnombre, les intéressés percevront le traitement correspondant à l'indice de leur grade, augmenté de l'indemnité de résidence et, le cas échéant, du supplément familial de traitement.

Ils cesseront sur cette même période de percevoir le régime indemnitaire correspondant à des missions effectives.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.